

sujet	Réunion des Délégués du Personnel : EDP DP DO SUD OUEST MP
Date de la réunion	Vendredi 21 octobre 2011 – 10 Heures – Salle Madrid
Représentants du personnel présents	Ghislaine BERROCAL
Représentants du personnel excusés	Mme BERTHAU -
Représentants FT	Christian SIONNEAU
Prochaine réunion	Vendredi 18 novembre 2011 – 10 Heures – Salle Paris

7 Questions sur 2 pages
Durée : 30 minutes

Questions posées par Marie Madeleine UHART (CFDT) :

Question 1 :

Avez-vous eu une réponse à la question n°3 posée pour la réunion du 19/08 ?(Les salariés qui ont bénéficié d'un avantage ZUS, doivent-ils refaire tous les ans une demande écrite pour en bénéficier ?)

Réponse :

Les renouvellements des ZUS sont maintenant traités au CSRH, une fois les dossiers initiaux terminés. Pour le renouvellement, le DRH doit dire si le salarié travaille toujours en ZUS et la DOSO prendra un numéro de décision administrative pour mise en œuvre du CSRH. La DRH/DOSO a demandé aux UO de valider la liste des bénéficiaires.

Question 2 :

Où en est-on du recrutement d'un médecin du travail à Poitiers? Et de l'infirmière à Limoges?

Réponse :

Le processus de recrutement a été lancé et est toujours en cours pour le médecin. L'infirmière est recrutée à compter du 1^{er} novembre 2011.

Question 3 :

Peut-on connaître le nombre de nouveaux arrivants à la DOSO MP ?

Réponse :

Ces données sont exclusivement communiquées au comité d'établissement et au comité territorial à l'emploi.

Questions posées par Ghislaine BERROCAL (CDE-CGC) :

Question 4 :

Respect du quota de 6% de travailleurs handicapés : la loi handicap impose ce quota de 6% pour toutes les entreprises égales ou supérieures à 20 salariés.

A France Telecom, la loi n'est toujours pas respectée : En 2010, le taux d'emploi de personnel handicapé est de 4,29% (CIT Commission Conditions de travail - Rapport Handicap 2010).

En dépit du fait que ce sujet est évoqué en CHSCT, nous souhaiterions connaître la situation sur la DOSO ?

Sachant que les dépenses les plus élevées restent celles qui sont consacrées à l'obligation de rendre accessibles les locaux et d'aménager les postes, est-ce, malgré leur financement par le budget global de l'immobilier, le seul frein à l'application de la loi ?

Quelle action la DOSO s'engage-t-elle à entreprendre pour respecter la loi ?

Réponse :

Cette question ne rentre pas dans le champ des Délégués du Personnel.

Question 5 :

Le Groupe Femmes : évolution, missions

Le Groupe Femmes créé en 2009 autour du Pôle alternance et diversité existe-t-il encore ?

Sous quelle forme ?

Quels sont les membres de ce Groupe ?

Sa mission a-t-elle évolué ?

Quelle visibilité a-t-on de sa constitution, de sa mission et de ses résultats ou propositions ?

Réponse :

Cette question ne rentre pas dans le champ des Délégués du Personnel.

Question 6 :

Quelles sont les indemnités mises en place pour les salariés concernés par le déménagement vers Ravezies ?

Réponse :

Des négociations vont s'ouvrir très prochainement avec les Organisations Syndicales sur les modalités d'accompagnement des salariés vers Ravezies. Le 1^{er} RDV est prévu le 04 novembre 2011.

Question 7 :

Reprise de la question n° 5 du mois de septembre : les locaux de Ravezies sont loués depuis janvier et toujours inoccupés.

Pour gérer au mieux les difficultés liées à l'engagement contractuel de la DTSO auprès du propriétaire de l'immeuble et la réticence opposée par les cadres concernés par ce transfert, il a été nécessaire de financer un loyer pour un bâtiment inoccupé depuis 10 mois ? Quel est son montant ? Comment s'inscrit cette charge dans l'équation budgétaire de l'année 2011 ? Comment impacte-t-elle les objectifs de performance commerciale globale de la DOSO ?

Réponse :

Cette question ne rentre pas dans le champ des Délégués du Personnel.